



COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD

ASSEMBLEE GENERALE DU 13 DECEMBRE 2010

SALLE COMMUNALE DE COURLON

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Dagomet (Champigny), Brosseron, Lermurier (Chaumont), Denisot, Rondeau (Compigny), Percheminier, Esnault, Randget, Aubard (Courlon), Sylvestre, Declinchamp, Cousin (Cuy), Chamaillard, Boulanger (Evry), Babouhot, Pellard (Gisy les Nobles), Goureau, Martineau (La Chapelle sur Oreuse), Garnier, Lacoste, Mazaleyrat (Michery), Gogand (Pailly), Bourgoïn, Eimery (Perceneige), Gautrot, Giloppé (Plessis St Jean), Domat, Poirer, Héraut, Chaudron, Longet (Pont sur Yonne), Le Gac, Perdereau (St Sérotin), Dautun, Desrue (Serbonnes), Leroy, Rosay (Sergines), Guidez, Corne (Thorigny sur Oreuse), Lerusse, Stefunko, Spahn, Fontaneau (Villeblevin), Genty, Goglines, Delidais (Villemanoche), Laventureux, Chan Yolen (Villenavotte), Bourreau, Baéli R (Villeneuve la Guyard), Pecorari, Bousser (Villeperrot), Auger, Rousseau (Vinneuf).

Le procès verbal de l'assemblée précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Le conseil communautaire, en ce qui concerne,

→ Les ordures ménagères.

- Adopte à l'unanimité les tarifs HT de redevance Déchets ménagers et assimilés pour l'année 2011 :

Pour les particuliers :

Composition des foyer	Tarif 1	Tarif 2
1 personne	118,67	88,82
2 personnes	160,59	130,73
3 personnes	205,56	175,70
4 personnes	212,23	182,37
5 personnes	252,62	222,76
6 personnes	265,93	236,07
Redevance assimilée	151,68	128,52

Tarif 2 : Commune de La Chapelle sur Oreuse

Pour les professionnels :

Catégorie 0 : Agriculteurs 45,00€ HT

Catégorie 1 : Professionnels sans bacs 93,20 € HT

Catégorie 2 : Services aux particuliers 72,92 € HT

(Taxi, auto-école, culte, coiffeur, esthéticienne, salon de beauté, pompes funèbres, pressing, cordonnerie, photographe, garage, ...)

Catégorie 3 : Professionnels de la santé 77,38 € HT

(Infirmière, médecins, kiné, vétérinaires, ...)

Catégorie 4 : Professions libérales et petits détaillants non alimentaires 111,60 € HT

(Banque, notaire, géomètre, architecte, huissier, assureur, expert comptable, agence immobilière, Bijoutier, opticien, magasin de vêtements, droguerie, café, ...)

Catégorie 5 : Artisans « métiers de bouche » 147,32 € HT

(Boucher, charcutier, ...)

Catégorie 6 : Commerces non alimentaires 184,52 € HT

(Pharmacie, hôtel, fleuriste, ...)

Catégorie 7 : Commerces alimentaires et Presse 266,36 € HT

(Boulangier, pâtissier, traiteur, crèmerie, épicerie, restaurant, brasserie, auberge, crêperie, poissonnerie, primeur, supérette, presse, ...)

Catégorie 8 : Hôtel-restaurant, 401,76€ HT

Catégorie 9 : Etablissements Publics 118,67 € HT

(Postes, perceptions, gares, gendarmerie, caserne pompiers, ...)

Hors catégorie donnant lieu à émission de titres distincts : communes et leur groupement, collèges, structures avec hébergement, moyennes surfaces, ...

- Fixe le loyer demandé à TRIVALNY à 75 000 €/an. Un loyer modéré avait été voté pour 2010 (45 000 €).

- Adopte un avenant avec Eco Emballages pour prolonger de 6 mois le contrat en vigueur (Barème D) dans l'attente du programme E. Pour mémoire, le barème fixe les modalités financières des aides Eco Emballages pour la collecte sélective. A ce jour, le prochain barème E n'est pas encore établi d'où une prolongation du barème en vigueur.

- Adopte l'avenant n°2 avec SOREPAR pour prolonger de 3 mois la collecte des corps creux dans les points d'apport volontaire.

- Adopte le calendrier de mise en œuvre de la redevance incitative : Collecte hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles à compter du 1^{er} janvier 2011, collecte en porte à porte des corps creux par quinzaine dès le 1^{er} avril 2010.

- Prend note du nouveau planning de collecte des ordures ménagères

LUNDI	MARDI	MERCREDI
Villeneuve la Guyard Champigny Serbonnes Pont-sur-Yonne La Chapelle-sur-Oreuse	Villeblevin Chaumont Vinneuf Michery Gisy-les-Nobles Evry Cuy Sergines	Courlon Thorigny-sur-Oreuse Compigny Pailly Plessis St Jean Perceneige Villemanoche Saint-Sérotin Villeperrot Villenavotte

- Décide de conclure une convention avec l'ADEME pour une aide financière à la mise en œuvre de la redevance incitative.

→ Economie

- ZA Evry :

Décide de reporter à la prochaine assemblée la détermination du prix de cession des terrains aménagés pour tenir compte des derniers éléments à savoir le coût de l'éclairage public et le réseau basse tension. Yonne Développement a estimé ce prix à 18€/m² en fonction du prix du marché et des investissements nécessaires.

- Aéroport de Gisy : Implantation nouveaux usagers.

Décide de reporter à un prochain vote sa décision quant à l'implantation de nouveaux bâtiments. Les membres souhaitent que chaque demandeur fasse parvenir un courrier attestant de la non-extension de l'activité aérienne. De plus, une nouvelle convention va être établie pour que soient précisés la nature de l'activité et le nombre d'aéronefs concernés.

→ Action sociale

- confirme sa décision du 23 septembre pour la signature de la convention avec le Conseil Général relative à l'accompagnement des allocataires du RSA (personnes seules et couples sans enfants) par un travailleur social de la Communauté de Communes.

Chaque CCAS devra délibérer pour transférer la compétence « Accompagnement » au CIAS de la Communauté de Communes.

- Décide en conséquence la création d'un budget annexe CIAS

- Prend connaissance du dispositif « Plus de services au public » : le département de l'Yonne et plus particulièrement, le territoire de la Communauté pourrait être un site pilote pour la création d'un point multiservices sur le canton de Sergines afin de renforcer la présence des services publics. Le financement de cette mesure reste à définir. Le Président rencontre Monsieur le Sous Préfet jeudi 15 décembre pour de plus amples informations à ce sujet.

- Accepte la création d'un comité de travail sur le Pôle d'Excellence Rurale (développement d'activités touristiques autour de la base nautique de Vinneuf). Monsieur Garnier en sera le Président. Ce groupe de travail sera composé de représentants de la communauté, de l'ASLYN, de la Commune de Vinneuf et de la VEBY.

➔ **Personnel**

- Adopte le régime indemnitaire pour 2011

- Décide de la création de 2 postes d'adjoint technique : les contrats (CUI) de 2 ripeurs arrivent à leur terme en début d'année 2011.

➔ **Questions diverses**

- Décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% à Monsieur le Receveur Municipal

- Est informé des besoins en trésorerie de l'association de gestion du centre de loisirs de Pont sur Yonne pour le début de l'exercice 2011.

- Refuse la participation financière de 2 500 € HT/an pour la mise à disposition du véhicule utilitaire Traficommunication.

- Mandate le Président pour faire les démarches nécessaires afin d'acquérir un véhicule utilitaire d'occasion

- Décide de la composition de la commission Accessibilité : Les membres du bureau de la Communauté ainsi que toutes les personnes des Conseils Municipaux intéressées. Les associations concernées ont été sollicitées.

- Décide de prospecter pour de nouveaux locaux pour la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.